

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 12 MARS 2019

Date de la convocation :

04 Mars 2019

Date d'affichage :

04 Mars 2019

Nombre de membres :

Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Procuration : /

L'An deux mil dix-neuf, le douze Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne NAUDE, Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT, Mme Armelle VISEURS, Mrs Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, M. Christian KASPRZYK, Philippe DUTKIEWICZ, Bertrand NAGLIK, Mme Linda MEDJAHDI, Mrs Jean-Marie MANIEZ, Christophe SINGER, M. Philippe NEVEU ;

Excusés : Mme Jasmine BEDENIK, Emmanuelle HEAULME, Valentin PRUVOT, Jean-Pierre COQUELLE, Corinne TOURNANT,

Absent : //

Excusé(s) ayant donné procuration : ///

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Participation des familles au séjour « équitation » du 08 au 15 Avril 2019

Un séjour « équitation » sera organisé du 08 au 15 Avril 2019 pour 10 enfants de 7/10 ans. Il convient de déterminer la participation des familles pour le séjour.

Le coût est de 476 Euros par enfant (hors salaire des animateurs) soit 4 760 Euros pour le groupe de 10 enfants.

Ce séjour aura lieu au Centre équestre d'Offekerque proche de Calais. Le service animation connaît les lieux, les équipements, les infrastructures ainsi que le personnel diplômé d'un Brevet d'Etat spécifique pour l'équitation.

À la majorité :

Pour : 24
Contre : /
Abstention : /
Mention exécutoire : oui

L'objectif de ce séjour est de permettre aux enfants de découvrir la discipline équestre dans son ensemble : soins aux chevaux, saut d'obstacles, entretien des box, équipement du cheval, voltige, balades...

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Familles mazingarboises :

- 100 Euros à la charge de la famille avec bon C.A.F. ;
- 200 Euros à la charge de la famille sans bon C.A.F. ;

Les Mazingarbois seront prioritaires pour les inscriptions jusqu'au 22 Mars 2019. En cas de places restantes, les extérieurs pourront y participer au prix restant à charge de la commune soit :

- 163 Euros à la charge de la famille avec bon C.A.F. ;
- 413 Euros à la charge de la famille sans bon C.A.F. ;

La Caisse d'Allocations Familiales nous demande de mettre en place une dégressivité pour les fratries. Il est proposé une réduction de 30 Euros par enfant à partir de 2 enfants et 40 Euros par enfant à partir du 3^{ème} et plus.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de fixer la participation des familles de la façon ci-dessous :

- Familles mazingarboises :

- 100 Euros à la charge de la famille avec bon C.A.F. ;
- 200 Euros à la charge de la famille sans bon C.A.F. ;

Les Mazingarbois seront prioritaires pour les inscriptions jusqu'au 22 Mars 2019. En cas de places restantes, les extérieurs pourront y participer au prix restant à charge de la commune soit :

- 163 Euros à la charge de la famille avec bon C.A.F. ;
- 413 Euros à la charge de la famille sans bon C.A.F. ;

La Caisse d'Allocations Familiales nous demande de mettre en place une dégressivité pour les fratries. Il est proposé une réduction de 30 Euros par enfant à partir de 2 enfants et 40 Euros par enfant à partir du 3^{ème} et plus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Pour extrait conforme

Le Maire
Laurent Pissant,



20 MARS 2019

22 MARS 2019

22 MARS 2019



MAZINGARBE, le
Le Maire
Laurent Pissant